

I

(Résolutions, recommandations et avis)

RÉSOLUTIONS

CONSEIL

Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les résultats du 8e cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse

(2021/C 504/01)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

RAPPELANT CE QUI SUIT:

1. La présente résolution s'appuie sur la résolution sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 ⁽¹⁾, sur la résolution établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse ⁽²⁾, sur les conclusions visant à favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe ⁽³⁾, sur les conclusions relatives au renforcement de la gouvernance multiniveaux dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels ⁽⁴⁾ ainsi que sur les résultats des cycles précédents du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.
2. La résolution sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 fixe des objectifs généraux, des principes directeurs et une base pour la poursuite de la coopération dans le domaine de la jeunesse au niveau de l'UE. La résolution appelle de ses vœux une plus grande participation des jeunes au dialogue avec les décideurs et la participation de jeunes issus de divers milieux et groupes sociaux.
3. Le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse est un mécanisme de participation prévu pour les jeunes au sein de l'UE. Il constitue un cadre de réflexion commune et de consultation continues sur les priorités, la mise en œuvre et le suivi de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse ⁽⁵⁾ entre les décideurs, les jeunes et leurs organisations représentatives, et permet d'établir un partenariat permanent dans la gouvernance de ces processus aux niveaux local, national et européen.

⁽¹⁾ Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 456 du 18.12.2018, p. 1).

⁽²⁾ Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse — Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 189 du 5.6.2019, p. 1).

⁽³⁾ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, visant à favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe (JO C 415 du 1.12.2020, p. 16).

⁽⁴⁾ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil sur le renforcement de la gouvernance multiniveaux dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels (JO C 241 du 21.6.2021, p. 3).

⁽⁵⁾ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant «Erasmus», le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) n° 1288/2013 (COM/2018/367 final - 2018/0191 (COD)).

4. Les États membres sont encouragés à permettre la participation des jeunes à tous les stades de la mise en œuvre du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse et en confiant, le cas échéant, à leur Conseil national de la jeunesse ⁽⁶⁾ respectif un rôle de premier plan au sein du groupe de travail national et du groupe de pilotage européen.
5. Les résultats du 8^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse se fondent sur les trois conférences de l'UE sur la jeunesse, sur les retours d'informations des consultations et des événements qualitatifs organisés aux niveaux national et européen au cours de la phase de dialogue, sur les résultats quantitatifs de l'enquête centrale du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse ainsi que sur les résultats de la phase d'impact aux niveaux national et européen, et contribuent à l'intégration dans les autres domaines d'action de la mise en œuvre transsectorielle et à plusieurs niveaux de l'objectif pour la jeunesse #9, «Espaces et participation pour tous». Le cycle a été coordonné au niveau européen par le groupe de pilotage européen.
6. L'objectif du présent document est de faire en sorte que les résultats du 8^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse soient reconnus et suivis par les parties prenantes concernées dans le domaine des politiques nationales et européennes en faveur de la jeunesse, et d'assurer la qualité et la continuité de la mise en œuvre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et de ses résultats.

CONSTATANT CE QUI SUIT:

7. Le 8^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, qui couvre la durée des présidences allemande, portugaise et slovène, c'est-à-dire la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021, sous l'intitulé commun «L'Europe pour la jeunesse - la jeunesse pour l'Europe: un espace pour la démocratie et la participation» s'appuie sur les objectifs européens pour la jeunesse, notamment sur l'objectif pour la jeunesse #9, «Espaces et participation pour tous» de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027.
8. Si la résolution sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 appelle à une plus grande participation des jeunes au processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, elle demande aussi des capacités suffisantes, notamment des ressources financières et humaines, afin d'atteindre tous les jeunes aux niveaux local, régional, national et européen, et de communiquer avec ceux-ci.
9. La contribution des groupes de travail nationaux est importante pour diriger les processus de dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse au niveau national, y compris aux niveaux régional et local, en particulier pour toucher différents groupes de jeunes et associer différentes parties prenantes nationales, régionales et locales au processus.
10. La contribution des organisations internationales non gouvernementales de la jeunesse (OINGJ) est importante en ce qu'elle enrichit le dialogue politique d'un large éventail de points de vue de toute l'Europe et permet de recueillir des avis de qualité sur la dimension transnationale du processus de dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.
11. Une caractéristique particulière du 8^e cycle a été l'accent mis sur la qualité de la participation et l'utilisation prédominante d'outils numériques dans le contexte de la crise sanitaire. Le 8^e cycle du processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse s'est déroulé pendant la pandémie de COVID-19, à un moment où la plupart des pays de l'UE avaient mis en place des mesures de distanciation sociale, ce qui a limité la possibilité d'organiser des réunions physiques. En raison de la pandémie, les trois conférences de l'UE sur la jeunesse ont été organisées en étroite coopération avec les conseils nationaux de la jeunesse respectifs en format virtuel.
12. La présidence allemande s'est concentrée sur la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe, en choisissant comme slogan «Jeunesse et démocratie». Pour servir de base aux consultations et événements aux niveaux national et européen, une série de questions qualitatives ont été proposées aux groupes de travail nationaux des États membres et aux organisations internationales non gouvernementales de la jeunesse (OINGJ), en mettant l'accent sur les sept objectifs ciblés de l'objectif pour la jeunesse #9, «Espaces et participation pour tous».
13. La présidence portugaise s'est concentrée sur le renforcement de la gouvernance multiniveaux en encourageant la participation des jeunes aux processus décisionnels et a plus particulièrement mis l'accent sur la participation des jeunes au travers de l'innovation numérique. Une attention particulière a également été accordée aux approches des politiques de la jeunesse fondées sur les droits des jeunes, et ce point a fait l'objet du débat d'orientation tenu lors de la session du Conseil des ministres de la jeunesse du 17 mai 2021. Étant donné que la présidence portugaise a coïncidé

⁽⁶⁾ Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 456 du 18.12.2018, p. 1).

avec le passage de la phase de dialogue à la phase de mise en œuvre, une boîte à outils comportant des actions concrètes a été élaborée pour mettre en œuvre l'objectif pour la jeunesse #9, en tenant compte des rapports établis sur les consultations et événements qualitatifs ainsi que des discussions menées par les délégués portugais à la conférence de l'UE sur la jeunesse. En outre, le Hackathon de 48 heures «Solve the Gap» a eu lieu et a débouché sur la création d'un outil en ligne destiné à promouvoir la participation des jeunes aux processus démocratiques. Cet outil sera mis à disposition sur le portail européen de la jeunesse.

14. La présidence slovène a examiné l'importance des espaces civiques pour la participation des jeunes et les moyens de les préserver. Elle a également examiné les résultats quantitatifs de l'enquête centrale du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et les réponses à l'ensemble de questions d'orientation qui ont été posées au cours de la présidence portugaise, en les utilisant pour étudier les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre de l'objectif pour la jeunesse #9 et de ses objectifs ciblés, et en transformant ces pratiques en actions en faveur de la jeunesse. Les obstacles à leur mise en œuvre ont été recensés et la voie à suivre a été définie.

ESTIMENT CE QUI SUIT:

15. Chaque cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse s'appuie sur les cycles précédents, sur les conférences de l'UE sur la jeunesse et sur les travaux des présidences du Conseil de l'UE dans le domaine de la jeunesse. Cela met en évidence le rôle et l'importance de l'unité du trio de présidences afin d'atteindre les objectifs de chaque cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et de contribuer à la réalisation des objectifs ciblés définis dans les objectifs pour la jeunesse, en établissant des liens entre les cycles successifs.
16. Les groupes de travail nationaux ont utilisé diverses méthodes, telles que des méthodes visuelles participatives, des méthodes de recherche-action participative, des tables rondes et des événements en ligne dans le cadre du dialogue en faveur de la jeunesse. Les OINGJ ont organisé des tables rondes réunissant des décideurs politiques et des jeunes au niveau européen.
17. Le groupe de pilotage européen a proposé l'enquête centrale du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse pour explorer d'autres composantes de la participation des jeunes, afin d'inclure un éventail de voix aussi large que possible, et pour encourager les groupes de travail nationaux et les OINGJ à mettre davantage l'accent sur des formats qualitatifs et plus pertinents de participation au processus du dialogue, et à apporter de la sorte une valeur ajoutée aux consultations au niveau de l'UE.
18. Une coopération et une cocréation efficaces entre les trois présidences de l'UE concernées et leurs conseils nationaux de la jeunesse respectifs, le Forum européen de la jeunesse et la Commission européenne figuraient parmi les principes fondamentaux régissant la mise en œuvre du 8^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.
19. Le rôle central confié aux jeunes et aux organisations de jeunesse dans la conception, la planification, la mise en œuvre, la surveillance, l'évaluation et le suivi du cycle et de toutes ses activités, par exemple en veillant à ce que le conseil national de la jeunesse de la présidence puisse coprésider le groupe de pilotage européen, a constitué un aspect clé du succès du 8^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.
20. Il est important de continuer à reconnaître la participation et la contribution des OINGJ au processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse afin de faire en sorte que le dialogue ait une forte dimension européenne; il convient de garantir un financement durable, structurel et suffisant, ainsi qu'un soutien politique aux niveaux européen et national, afin que tant les groupes de travail nationaux que les OINGJ puissent mener leurs activités dans le cadre du processus officiel du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.
21. Les conférences de l'UE sur la jeunesse font partie intégrante du processus du dialogue en faveur de la jeunesse, créant des espaces sûrs dans lesquels les participants disposent des connaissances et des possibilités nécessaires pour apporter leur contribution, et devraient réunir les décideurs afin de participer au dialogue de manière constructive, de procéder à un échange de vues avec les jeunes sur un pied d'égalité, d'élaborer conjointement avec eux les résultats des conférences et d'intégrer les résultats, si possible, dans leur prise de décision politique afin de garantir un processus de participation des jeunes efficace.
22. L'organisation de toutes les manifestations liées au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse de la manière la plus durable possible et la prise en compte des dimensions environnementale, sociale et économique de la durabilité constituent un élément important pour rendre le processus plus utile pour les jeunes et les décideurs.
23. L'accent mis sur la mise en œuvre de l'objectif pour la jeunesse #9 afin de transformer ses objectifs ciblés en actions en faveur de la jeunesse a apporté une nouvelle dimension importante au processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse en suscitant les changements nécessaires pour améliorer la vie des jeunes en Europe, et pourrait être adopté par les futurs cycles du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse en tant que bonne pratique inspirante.

CONSTATENT CE QUI SUIT:

24. Les jeunes constituent le présent et l'avenir d'une Europe durable, sociale, neutre pour le climat, prospère et démocratique qui soit adaptée à l'ère numérique. Leur participation est essentielle pour façonner le présent et l'avenir de l'Europe, pour veiller à ce que tous ses citoyens trouvent leur épanouissement et leur bien-être personnels, et pour leur donner les moyens de s'engager dans une citoyenneté active et responsable.
25. La pandémie de COVID-19 et les mesures exceptionnelles prises pour contrer celle-ci ont eu de graves répercussions sur la participation des jeunes et sur les espaces civiques pour les jeunes, qui se réduisent de plus en plus et pourraient être préservés de manière proactive. La pandémie de COVID-19 a également mis en évidence l'importance d'explorer et de développer plus avant de nouvelles formes de participation et d'engagement citoyen, en particulier dans le contexte de la participation numérique des jeunes, tout en reconnaissant les fractures numériques existantes et les limites de la participation numérique et en y remédiant ⁽⁷⁾.

SE FÉLICITENT DE CE QUI SUIT:

26. La participation active des jeunes aux consultations qualitatives nationales et européennes mises en œuvre par les groupes de travail nationaux et les organisations internationales non gouvernementales de la jeunesse, leur contribution active à l'enquête centrale du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse lancée par le groupe de pilotage européen, ainsi que leur implication active dans la phase de mise en œuvre. Les consultations et la phase de mise en œuvre ont été menées à l'aide d'un éventail varié et innovant d'enquêtes à plus petite échelle, de groupes de discussion, d'événements d'envergure dans le cadre du dialogue en faveur de la jeunesse, d'ateliers, de recherche-action participative, de méthodes visuelles participatives, de tables rondes et d'événements numériques dans le cadre du dialogue.
27. Les activités et mesures proposées et mises en œuvre par les groupes de travail nationaux et les OINGJ dans des circonstances compliquées par la pandémie, dans le cadre du processus de transformation de l'objectif #9 en actions en faveur de la jeunesse.
28. La coopération fructueuse et le partenariat sur un pied d'égalité au sein du groupe de pilotage européen tout au long du cycle, en s'appuyant sur les recommandations des cycles précédents du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse pour la mise en œuvre à plusieurs niveaux et intersectorielle du dialogue.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS:

29. à examiner les résultats du 8^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, y compris les recommandations formulées par les jeunes figurant à l'annexe I, lors de la conception et de la mise en œuvre des futures politiques en faveur de la jeunesse, en synergie avec l'ensemble des politiques touchant les jeunes, et à étudier de nouvelles manières de mettre en œuvre les objectifs européens en faveur de la jeunesse et les objectifs ciblés qui y sont définis;
30. à renforcer et à améliorer le processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse en tenant compte des meilleures pratiques du 8^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et des principes qui ont guidé sa mise en œuvre fructueuse et, dans la mesure du possible, en les appliquant, notamment en plaçant les jeunes et les organisations de jeunesse au cœur du processus et en veillant à ce que le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse soit un processus dirigé par les jeunes, dans le cadre duquel les jeunes et les décideurs mènent un dialogue constructif visant à rechercher des solutions et ayant un réel impact. Les conseils nationaux de la jeunesse devraient donc, le cas échéant, continuer à être les principales parties prenantes au sein des groupes de travail nationaux et bénéficier du soutien politique et financier nécessaire pour remplir ce rôle;
31. à reconnaître le rôle des groupes de travail nationaux, leur engagement indispensable dans le processus et leur importance en ce qui concerne la portée et la diversité des perspectives, et à leur donner un degré de priorité élevé;
32. à donner la priorité au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et à lui accorder une visibilité dans les événements aux niveaux national et de l'UE, à promouvoir la participation des jeunes aux processus décisionnels à tous les niveaux, et à soutenir et à renforcer la coopération entre les différentes parties prenantes, à savoir le groupe de pilotage européen, les groupes de travail nationaux, le Forum européen de la jeunesse, les conseils nationaux de la jeunesse, les organisations internationales non gouvernementales de la jeunesse et les autres parties prenantes concernées;
33. à fournir le soutien requis, y compris les ressources financières adéquates, et les outils de participation adaptés aux jeunes nécessaires pour toucher un plus grand nombre de jeunes issus d'horizons et de groupes sociaux très divers et pour communiquer à leur intention et avec eux, à tous les niveaux, afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés pour le processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027;

⁽⁷⁾ Partenariat pour la jeunesse: Tomaž Deželan et Laden Yurttagüler (2021), Pool of European Youth Researchers, Shrinking democratic space for youth.

34. à assurer une approche plus durable et plus stratégique de la communication et de la sensibilisation dans le cadre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, en mettant en œuvre une stratégie globale de communication interne et externe au niveau européen, et à fournir aux groupes de travail nationaux un soutien supplémentaire, le cas échéant, afin d'améliorer leur propre communication dans le cadre du dialogue, cocrée par des organisations de jeunesse, conformément à la stratégie de communication européenne, créée sous la codirection des organisations de jeunesse, notamment via un logo commun du cadre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse signalant toutes les actions du dialogue aux niveaux européen, national, régional et local;
35. à veiller au renforcement de la mémoire institutionnelle à long terme et à la continuité des travaux entre les cycles du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse. Des échanges et une coordination sous la responsabilité des jeunes et bénéficiant d'un soutien adéquat doivent être organisés de manière régulière entre le trio de présidences, la dernière présidence du trio précédent, la première présidence du trio suivant, la Commission et le Forum européen de la jeunesse. Les documents du groupe de pilotage européen devraient être publiés sur le portail européen de la jeunesse;
36. à fournir un retour d'informations continu aux jeunes et aux organisations de jeunesse participant à toutes les étapes du processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse afin de garantir un dialogue constructif et la participation des jeunes à tous les niveaux.

ET PRENNENT EN OUTRE NOTE DE CE QUI SUIT:

Le thème prioritaire général du prochain trio de présidences (France, République tchèque et Suède) est «Se mobiliser ensemble pour une Europe durable et inclusive».

ANNEXE I

RECOMMANDATIONS CONJOINTES DU 8^e CYCLE DU DIALOGUE DE L'UE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE**«L'Europe pour la jeunesse - la jeunesse pour l'Europe»**

Les idées et avis des jeunes qui ont été partagés lors de la conférence de l'UE sur la jeunesse en septembre 2021 portaient principalement sur l'objectif pour la jeunesse #9, intitulé «Espaces et participation pour tous», et fournissent des recommandations sur la manière de mettre en œuvre cet objectif. Ces recommandations formulées par les jeunes concernent les sept objectifs ciblés de ce neuvième objectif. Elles reflètent le processus qui a commencé avec la présidence allemande, s'est poursuivi avec la présidence portugaise, et s'est terminé avec la présidence slovène.

Ces recommandations n'imposent aucune exigence formelle en ce qui concerne les politiques nationales en faveur de la jeunesse. Elles peuvent toutefois servir de source d'inspiration pour les États membres.

Objectif ciblé 1: «S'assurer que les jeunes puissent influencer les processus décisionnels»

- a) Nous demandons aux États membres et à la Commission européenne de toujours donner un retour d'information concret aux jeunes lorsqu'ils les associent à leurs processus décisionnels, et d'assurer un processus d'évaluation avec les jeunes afin de veiller à leur participation effective.
- b) Nous recommandons aux États membres d'adopter ou de développer davantage la législation visant à garantir des systèmes durables de cogestion faisant intervenir les jeunes dans les processus de décision et d'élaboration des politiques aux niveaux national et local, notamment pour protéger et élargir les espaces civiques destinés aux jeunes.

Objectif ciblé 2: «Assurer un accès égal à la participation»

- a) Nous recommandons aux États membres et à la Commission européenne d'accroître la diversité dans les structures de participation et de remédier au manque d'inclusion en fournissant des informations facilement accessibles aux groupes minoritaires.
- b) Nous encourageons tous les États membres à aider les acteurs locaux à proposer des activités périscolaires aux jeunes moins favorisés.

Objectif ciblé 3: «Participation aux élections et représentation dans les organismes composés d'élus»

- a) Nous encourageons les États membres à mettre en place, à l'échelle de l'UE, un processus de vote symbolique dans le cadre des élections au Parlement européen pour les groupes d'âge qui ne sont pas encore autorisés à voter, en coopération avec les centres de jeunesse locaux et les conseils nationaux de la jeunesse, afin d'encourager les jeunes n'ayant pas encore l'âge actuellement requis pour voter à participer activement aux processus décisionnels politiques et de renforcer ainsi une culture de prise en compte de l'opinion des jeunes en politique.
- b) Nous recommandons à la Commission européenne et aux États membres d'élaborer des stratégies visant à soutenir les jeunes qui souhaitent se présenter à un poste au niveau local, national ou européen, en créant une plateforme européenne commune adaptée aux jeunes pour ceux d'entre eux qui envisagent de se présenter à des élections, et en fournissant des supports visant à développer des structures similaires pour les élections nationales.
- c) Nous recommandons aux États membres de fournir une éducation à la citoyenneté de qualité dans les écoles, pour tous les jeunes dans chaque État membre, et d'adopter un cadre commun à l'échelle de l'UE, afin de leur donner confiance dans leur capacité à participer à la vie politique de manière significative et représentative.
- d) Nous recommandons à la Commission européenne et aux États membres de renforcer la crédibilité des institutions politiques et de les encourager à fonder leurs actions sur des faits scientifiques de manière à ce qu'elles bénéficient à l'ensemble de la société, afin d'éviter la désillusion des jeunes à l'égard des processus décisionnels et de la politique.

Objectif ciblé 4: «Fournir des espaces de jeunesse physiques»

- a) Nous recommandons à la Commission européenne et aux États membres de mener des actions de sensibilisation et de promouvoir les possibilités de financement visant à créer et à pérenniser des espaces physiques pour les jeunes.

- b) Nous invitons les États membres à modifier les politiques nationales en matière d'éducation et à créer des systèmes de surveillance à l'échelle de l'UE afin de promouvoir des espaces et des initiatives sûrs adaptés aux jeunes.
- c) Nous recommandons à la Commission européenne et aux États membres de mettre en place un contrôle de la sauvegarde des espaces civiques physiques destinés aux jeunes, afin de garantir à ces derniers le droit de préserver ces espaces de menaces diverses telles que la commercialisation et l'augmentation des loyers.
- d) Nous recommandons à la Commission européenne et aux États membres de rendre les espaces de jeunesse physiques complets et accessibles, en fournissant à leur sujet des informations plus accessibles et de manière plus adaptée aux jeunes.

Objectif ciblé 5: «Garantir l'accès à des espaces virtuels pour les jeunes»

- a) Nous encourageons les États membres à garantir une norme numérique minimale dans toute l'Europe en ce qui concerne les infrastructures équipées d'une connexion Wi-Fi/internet gratuite et les outils numériques de base que les jeunes sont amenés à utiliser.
- b) Nous encourageons la Commission européenne à allouer des fonds spécifiques au secteur de la jeunesse afin d'éduquer les jeunes et de leur donner les moyens de développer leurs compétences numériques, en accordant une attention particulière aux jeunes moins favorisés.
- c) Nous recommandons à la Commission européenne d'élaborer, au niveau européen, un cadre permettant de mesurer la convivialité des espaces virtuels pour les jeunes, dans le but de fournir des lignes directrices claires et actualisées sur l'utilisation d'un langage accessible et la centralisation de l'information pour les espaces et outils existants, afin d'éliminer les obstacles à la participation active des jeunes aux processus sociaux et politiques.
- d) Nous recommandons aux États membres de donner aux éducateurs des secteurs formels et non formels les moyens de veiller à ce que les jeunes disposent des compétences et des outils nécessaires pour se protéger contre la mésinformation et les discours haineux dans les espaces virtuels, en stimulant leur capacité à se forger une opinion de manière objective.

Objectif ciblé 6: «Assurer un financement durable de la participation des jeunes»

- a) Nous recommandons aux États membres d'accorder davantage de visibilité au travail de jeunesse en améliorant l'accessibilité (notamment au moyen de mesures d'incitation destinées à favoriser le travail de jeunesse mobile dans les zones rurales et reculées ainsi qu'avec des jeunes moins accessibles) et la reconnaissance (par la reconnaissance formelle de l'activité professionnelle, des partenariats actifs avec l'éducation formelle et des acteurs locaux).
- b) Nous recommandons aux États membres de renforcer la position et le rôle du travail de jeunesse en ce qui concerne les questions sociétales (partenariats dans le cadre d'initiatives locales, d'événements, de concours et de projets) et d'assurer sa reconnaissance sociétale (valorisation du travail de jeunesse).
- c) Nous recommandons aux États membres et à la Commission européenne de soutenir et de s'engager à mettre en place un plan général de relance pour la jeunesse dans l'UE, assorti de mesures spécifiques à prendre aux niveaux européen, national et local, qui mettent l'accent sur le travail de jeunesse et la participation des jeunes afin de surmonter les problèmes que la pandémie a aggravés.

Objectif ciblé 7: «Fournir des informations pertinentes et adaptées aux jeunes»

- a) Nous recommandons aux États membres d'intégrer régulièrement des cours d'éducation aux médias et à l'information dans les programmes nationaux de l'enseignement primaire et secondaire élaborés et suivis de près, en coopération avec les organisations de jeunesse concernées aux niveaux national, régional et local ainsi qu'avec les professionnels des médias, tout en assurant la formation régulière à l'échelle nationale des enseignants cofinancée par le budget de l'UE.
- b) Nous invitons les États membres et la Commission européenne à inclure, dans leurs stratégies en faveur de la jeunesse, la fourniture d'informations et de conseils de qualité pour les jeunes conformément à la Charte européenne de l'information jeunesse et à mettre à disposition un organe national de coordination de l'information jeunesse afin que les jeunes puissent accéder à des informations pertinentes aux niveaux européen, national, régional et local.
- c) Nous recommandons à la Commission européenne d'élaborer une stratégie de communication de l'UE en faveur de la jeunesse qui fournisse des orientations aux États membres sur la création conjointe de communications avec les jeunes, en ce qui concerne les politiques et les publications pertinentes pour les jeunes, en veillant à ce que ces communications soient publiées sur le portail européen de la jeunesse, où les discussions et le dialogue concernant les jeunes peuvent avoir lieu.

ANNEXE II

Références:

Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 456 du 18.12.2028, p. 1).

Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les résultats du 7^e cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse — Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 212 I du 26.6.2020, p. 1).

Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse — Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 189 du 5.6.2019, p. 1).

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil sur le renforcement de la gouvernance multiniveaux dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels (JO C 241 du 21.6.2021, p. 3).

La jeunesse dans l'action extérieure - Conclusions du Conseil, secrétariat général du Conseil, doc. 8629/20 du 5 juin 2020.

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, visant à favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe (JO C 415 du 1.12.2020, p. 16).

Résolution du Conseil sur le dialogue structuré et l'évolution du dialogue avec les jeunes dans le contexte des politiques relatives à la coopération européenne post 2018 dans le domaine de la jeunesse (JO C 189 du 15.6.2017, p. 1).

Rapport de CIVICUS sur l'état de la société civile 2016, Johannesburg, SOCS2016 (civicus.org).
